

DECISION N° 2022-88

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-137 donnant délégation de signature à Madame Pascale MERCIER, directrice territoriale Vallées d'Oise ;

Décide :

ARTICLE 1

ARTICLE 2 DELEGATION AUX CHEFS DE SERVICE DE LA DIRECTION TERRITORIALE *(modifiée par la décision 2022-88)*

Les agents de la direction territoriale ayant délégation de signature sont les suivants :

Prénoms et noms	Fonctions
Hélicia Claude	cheffe du service milieux aquatiques et agriculture
Stéphane Duquenoy	chef du service performance des ouvrages, redevances, affaires générales et financières
Patricia Collas	chargée de mission spécialisée au service performance des ouvrages, redevances et affaires générales et financières
Jean Bosco Poirier	chef du service investissements des collectivités et de l'industrie

I – Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessus pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) directeur(trice) territoriale(e), les actes mentionnés à l'article 1^{er} relevant de leurs attributions. Délégation est donnée à Patricia Collas, chargée de mission spécialisée au service performance des ouvrages, redevances et affaires générales et financières pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) directeur(trice) territoriale(e), les actes mentionnés à l'article 1^{er} relevant du service performance des ouvrages, redevances et affaires générales et financières.

II – Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessus pour la validation des congés et pour la validation et la liquidation des frais de déplacement des agents placés sous leur autorité. Délégation est donnée à Patricia Collas, chargée de mission spécialisée au service performance des ouvrages, redevances et affaires générales et financières pour la validation des congés et pour la validation et la liquidation des frais de déplacement des agents du service performance des ouvrages, redevances et affaires générales et financières.

III – Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Duquenoy (en tant que chef de service chargé des affaires financières) et à Madame Patricia Collas pour :

- l'ordonnancement des dépenses de la direction territoriale hors aides (y compris les frais de déplacement) ;
- l'ordonnancement des aides relevant de la direction territoriale (signature des certificats de paiement et de trop perçus) ;
- la validation des certificats de clôture ;
- la liquidation et l'ordonnancement des recettes autres que les redevances relevant de la direction territoriale.

IV - Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Duquenoy (en tant que chef de service chargé des redevances) et à Madame Patricia Collas pour :

- la liquidation des redevances gérées par la direction territoriale (ainsi que leur ordonnancement, à titre transitoire, dans l'outil REDEVANCES uniquement) ;
- la liquidation des primes et la signature des demandes de paiement afférentes ;
- la validation des dossiers SANDRE et des manuels d'autosurveillance.

V – Délégation est donnée à Monsieur Jean Bosco Poirier et Madame Hélicia Claude (en tant que chefs des services chargés des interventions) pour :

- la signature des courriers de réception d'une demande d'aide et d'accusé de réception d'une demande d'aide formelle et complète.

ARTICLE 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Nanterre, le 1^{er} février 2022

La Directrice Générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Rocard'.

Sandrine ROCARD